

A Marseille, les personnes en situation de handicap sont des citoyens de seconde zone

Notre rassemblement écologiste et citoyen Debout Marseille ! s'insurge contre l'inaction municipale et métropolitaine en matière de politique publique en faveur des personnes handicapées. Nous avons l'ambition de faire de Marseille une ville inclusive, une ville alliée des handicapées en appliquant scrupuleusement nos propositions.

Comme dans de nombreux domaines, le diagnostic est sans appel. La Mairie est incompétente et défailante dans son élaboration et mise en œuvre de politiques à destination des personnes handicapées.

2ème ville de France en nombre d'habitant·es, Marseille ne brigue que la 85ème place du classement de l'accessibilité (des bâtiments communaux, des services publics, de la qualité de la voirie et des transports), aux personnes handicapées.

Malgré un cadre législatif qui impose aux collectivités de « maintenir la personne handicapée dans un cadre de vie ordinaire », la Mairie et la Métropole affichent un retard préjudiciable aux personnes en situation de handicap.

UN SERVICE DE TRANSPORT DISCRIMINATOIRE, ATTENTATOIRE À LA LIBERTÉ DE SE DÉPLACER.

4 sur 28, c'est le nombre de stations de métro en théorie accessibles aux personnes handicapées. Seules les 4 stations les plus récentes de la ligne 1, sont praticables : la Blancarde, Louis Armand, St Barnabé, et la Fourragère. Cependant dans les faits, l'accès au métro en lui-même est compliqué. Une marche de 12 centimètres sépare le quai de la rame. Espace impossible à escalader pour certains fauteuils. Il reste donc 24 stations inaccessibles... et de sérieux problèmes sur les 4 autres.

La Métropole avance que des travaux vont être effectués pour rendre les stations accessibles. Mais le calendrier donne l'intégralité du réseau marseillais accessible aux personnes à mobilité réduite achevée en... 2028 !



DES BUS TOUT AUSSI INACCESSIBLES

D'après le site de la Régie des Transports Métropolitains, tous les bus sont équipés d'une rampe. Mais ils ne peuvent les déployer que sur 600 des 2 537 points d'arrêts recensés par l'opérateur. Le chiffre de 600 est lui aussi probablement surévalué car dans les faits, les usagers sont dans l'incapacité systématique de pouvoir monter, car les rampes font tomber en panne le bus. Le conducteur est contraint de refuser la sortie de la rampe. Au-delà de la question de l'accès à la voirie, celle de la sécurité sur la voirie se pose aussi car seuls 450 arrêts de bus (sur 2 537) sont adaptés aux personnes en fauteuil roulant. La problématique des transports n'est qu'une illustration parmi d'autres qui concerne un public plus vaste que les simples personnes à mobilité réduite. En effet, il faut également repenser la ville pour les personnes de petites tailles, les personnes âgées, celles ayant un caddie, les femmes enceintes.... Etc. Mais d'autres problématiques tout aussi importantes méritent d'être étudiées : l'accessibilité universelle, l'amélioration des services d'aide à domicile, le logement, l'insertion professionnelle, l'invention de nouvelles solidarités, ... pour offrir à toutes et tous, la possibilité d'exister dans la cité.

DES PROPOSITIONS INCLUSIVES BASÉES SUR UN PACTE ENTRE INSTITUTIONS ET CITOYEN·ES.

Nous voulons un véritable engagement de la Ville et de la Métropole pour améliorer le cadre de vie des personnes handicapées. Marseille doit signer et appliquer la *Charte des Villes de France pour l'intégration des citoyens en situation de handicap*, et doit mettre en place un vaste plan « action handicap ». Ce plan doit viser une adéquation entre les besoins de la personne handicapée et les réponses apportées par les services de la Ville / Métropole, les associations, et les acteurs collaborant avec les publics concernés. Pour que ce plan puisse enraciner les bonnes pratiques et développer de nouvelles solidarités, il doit reprendre l'évolution du parcours de la personne handicapée : de la prime enfance, à l'immersion en milieu scolaire, au passage à l'âge adulte, en passant par l'insertion professionnelle, jusqu'à la dépendance.

Ce plan s'articule autour de 4 grands chantiers

1 - Favoriser l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap

- Développer le dialogue citoyen avec la mise en place d'ateliers afin de visibiliser les personnes handicapées : associer les acteurs sociaux, économiques, culturels, ... etc.
- Soutenir le tissu associatif concerné par le handicap par l'octroi de subventions, ou par l'apport d'une aide logistique.
- Faciliter la procédure d'accès aux droits légaux : par voie de guides, d'articles, d'affichage, de réunions, de fourniture de dossiers d'aide légale ...
- Sensibiliser la population aux différents handicaps, pour favoriser l'intégration et la participation citoyenne.
- Créer une plateforme inter-associative collaborative entre les membres, les services publics et les organismes en charge des publics handicapés.
- Favoriser l'accès aux loisirs à destination des adultes et enfants handicapé·es.
- Accompagner les politiques culturelles inclusives, par des expositions d'artistes handicapé·es.

2 – favoriser l'insertion professionnelle

- Agir en faveur d'une insertion professionnelle durable des travailleur·ses handicapé·es : lister les embauches et mettre en place des clauses d'insertion.
- Promouvoir l'emploi en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap.
- Demander à pôle emploi et aux missions locales de prévoir la présence d'une personne formée pour l'accueil des travailleur·ses handicapé·es, dans chacune de ses antennes.
- Faire connaître les possibilités données par la Loi de 1987 et les mesures d'aide à l'emploi.
- Favoriser le développement d'emplois d'auxiliaires d'intégration professionnelle.

3 - Rendre la ville plus accessible aux handicapé·es et usager·es de l'espace public et des services publics

- Faciliter les démarches administratives, habituellement dispersées sur la ville, par une centralisation adaptée.
- Renforcer le service de la ville dédié aux publics handicapés – et amplifier sa coopération avec les service du Département en charge des publics handicapés (GIP, ASE, ...).
- Soutenir aussi les actions bénévoles des habitant·es à la rencontre des personnes handicapées.
- Améliorer la chaîne des déplacements : accessibilité aux centres-villes, aux espaces verts, aux stationnements, signalisation sonore, trottoirs...
- Veiller à la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des commerces : établir un diagnostic et réaliser les aménagements nécessaires.
- Garantir un accueil de qualité dans les services municipaux : formation des agents, visio-interprétation.
- Rendre accessible en urgence l'accueil et l'accès des enfants en crèche, école, établissements périscolaires...
- Soutenir les Associations d'animation de la vie locale qui accueillent des personnes handicapées.
- Favoriser l'accès aux soins en travaillant avec les structures de santé, en permettant d'accompagner l'intervention de services d'hospitalisation à domicile (HAD)
- Demander aux acteurs de soin la diminution du temps d'attente et l'acceptation de leur accompagnant, dans les processus de prises en charge.

4 – Favoriser l'accès au logement

- Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés, afin de les réserver en priorité à des personnes handicapées, et de faire pression sur les bailleurs sur le respect des cahiers des charges.
- Faciliter le libre choix du logement et son aménagement.
- Développer l'accès au logement social adapté.
- Améliorer et accélérer le parcours des demandes de logements sociaux (études des dossiers en commission) pour les personnes handicapées.
- Favoriser les créations de structures d'hébergement adaptées.
- Favoriser la concertation entre les organismes du logement pour améliorer les conditions d'habitat adapté aux personnes handicapées.

Les responsables politiques municipaux et métropolitains doivent - à travers leurs politiques - changer le regard sur le handicap et favoriser le vivre ensemble. Cela passe par la sensibilisation des personnes valides au handicap, par la mise en place de visites pédagogiques de quartiers, de sensibilisation des concepteurs et décideurs.

Les écologistes affirment que les politiques publiques en faveur des personnes handicapées sont un outil de dépassement et de progrès, qui bénéficient à l'ensemble de la société.

Il est urgent de faire de Marseille une ville inclusive où chacun peut se mouvoir, se loger, bénéficier des services publics et exprimer sa citoyenneté !

CONTACT PRESSE

Karim Hammoumraoui

06 20 02 87 88

contact@deboutmarseille2020.fr

Suivez la campagne sur :



@DeboutMarseilleEcologisteCitoyenne2020



@deboutmarseille_ecologie



@Ecolo2020